

## **Protection sociale : pour unir les salariés dans l'action, pas de confusions.**

Je souhaite revenir sur la contribution de Monique Daune sur le financement de la protection sociale  
**A la reconquête d'une protection sociale de haut niveau**<sup>1</sup> qui à mon avis pose quelques sérieux problèmes.

### **1) sur la forme tout d'abord : le Snes est-il sans mandat sur cette question ?**

On pourrait le croire à la lecture de l'article ? « *La question de revendiquer une « progressivité » des taux de la CSG dans un souci de justice sociale s'est donc posée au dernier congrès du SNES en mars 2012. Le débat n'ayant pas pu être complètement tranché alors que les avis étaient partagés, le SNES s'est alors « donné un mandat d'étude sur le financement de la protection sociale afin d'éclairer un débat incluant la progressivité de la CSG et d'aboutir à des positions en connaissance de cause.* »

« *Il s'est dégagé de cette journée d'étude un certain nombre de positionnements et de propositions qui seront prochainement soumises, pour validation, à une instance nationale du syndicat.* » un peu plus bas, il est question « *de se mandater* ».

Pourtant, le **congrès de Reims a tranché** (dans la suite de tous les congrès précédents) :

« *Le SNES rappelle qu'il s'est opposé à la création de la CSG lors de sa mise en place car se substituant aux cotisations et fiscalisant le financement de la Sécurité sociale. Il continue à s'y opposer* »

Le mandat d'étude trouvera sa conclusion au prochain congrès du Snes (et pas avant) :

- si les « *positionnements* » et les « *propositions* » ne sont que des réflexions internes dans cette perspective, tout est envisageable mais en quoi est ce si urgent ?
- si au contraire il s'agit du « *positionnement* » du Snes dans la Fsu ou envers les pouvoirs publics, il doit **s'inscrire dans le cadre du mandat** (s'opposer à la CSG) ; le rôle de la direction nationale est de **mettre en oeuvre les mandats de congrès**. et non pas de chercher à les réécrire par des voies de fortune : faut-il le rappeler ?<sup>2</sup>

### **2) sur le fond, évitons les confusions**

#### **1) imbriquer fiscalité et financement de la protection sociale ? surtout pas**

Comme le dit le texte à juste titre, nous sommes confrontés à une démarche d'hybridation des ressources (que nos mandats condamnent). Il est ensuite pour le moins maladroit d'imbriquer le raisonnement sur le financement de la protection sociale et celui sur la fiscalité : on ne voit plus où est la limite qu'il s'agit précisément de restaurer pour préserver la protection sociale.

L'impôt sur les grandes fortunes, sur les hauts revenus, sur les sociétés relève de la fiscalité, pas de la protection sociale, sauf si on est dans une démarche qui fusionne les deux.

Il y a là une confusion regrettable sur la « justice » et la question de la redistribution des revenus : elle doit être le fait de la fiscalité et de la reconstruction d'une véritable progressivité de l'impôt sur le revenu (n'en déplaie au Ministre du budget pour qui la réforme fiscale « est faite »), et elle ne doit pas être l'alibi d'un affaiblissement des solidarités sur la protection sociale qu'il faut au contraire renforcer<sup>3</sup>.

#### **2) justice sociale vraiment ?**

« *S'il est indéniable que la mise en place de taux progressifs pour la CSG constituerait une mesure de justice sociale* » .Je comprends mal cette affirmation catégorique pour deux raisons :

- toute augmentation du poids de la Csg, donc de la fiscalisation, débouche sur la fragilisation du financement de la protection sociale qui ne pousse pas précisément vers plus de justice sociale.
- on a là (involontairement sans doute) un écho à ce qui circule dans certains cercles proches de l'actuel pouvoir qui réclament cette progressivité qui permettrait selon eux d'augmenter les salaires *nets* des

<sup>1</sup> <http://uasnes.org/spip.php?article269>

<sup>2</sup> Statuts Article 9 : SYNDICAT NATIONAL (S4). extraits

La CA est habilitée à prendre, dans l'intervalle des congrès et **dans le respect des mandats de congrès** toutes les décisions que requiert l'activité du syndicat

<sup>3</sup> le résultat à l'arrivée étant de renforcer parmi les « couches moyennes » la tentation de se détourner de la logique de solidarité pour aller vers une démarche assurantielle : tout ce qu'on cherche à éviter

smicards par une légère baisse de leur CSG financée par une ponction sur les autres salariés. Petit ersatz quand les patrons font du chantage à la baisse des salaires et quand le gouvernement refuse tout coup de pouce au Smic : opposer une fois de plus les salariés entre eux, les jeunes aux vieux, les retraités aux actifs, on connaît la rengaine qui vient d'être reprise par la Cour des comptes sur l'indemnisation du chômage.

Certes l'article écarte ensuite le recours à la Csg progressive avec des arguments que je partage complètement mais quand on s'oppose à quelque chose, la meilleure démarche n'est pas d'y trouver malgré tout quelques avantages (plus que contestables) .

### **3) modulation des cotisations patronales et progressivité des cotisations salariales, deux éléments amalgamés, pourquoi ?**

*« la mise en place d'une progressivité des cotisations sociales avec, pour la part patronale, une modulation des taux selon la part des salaires dans la valeur ajoutée, la politique de l'entreprise en matière d'emploi et d'investissement dans l'innovation et la recherche. Cette proposition vise notamment à écarter le risque de voir les entreprises privilégier les bas salaires en ne reconnaissant pas les qualifications. La piste d'une progressivité de la part salariale des cotisations pourrait être également explorée dans ce cadre ; »*

- en ce qui concerne la part patronale, la proposition, **que je partage**, n'est pas une progressivité mais comme il est dit une modulation pour faire payer plus les entreprises qui, comme Total, ont des profits énormes et un nombre de salariés très réduit par rapport à leur masse financière
- il en va tout autrement pour la « *progressivité de la part salariale des cotisations* » insérée on sait trop pourquoi en remorque de la proposition précédente et qui n'a rien à voir avec « ce cadre » (on voit mal comment le salarié de Total devrait payer plus par rapport à son salaire que celui d'une PME) mais qui revient à un taux progressif des cotisations salariales qui nous ramène aux problèmes ciblés ci dessus : fragilisation des solidarités sur le financement , et mise à contribution des moyens salaires pour pallier un tant soit peu la situation des bas salaires , dont sont responsables le patronat et le gouvernement , et non pas les autres salariés un peu mieux payés<sup>1</sup>. **La proposition de progressivité est sortie par la porte (pour la CSG) et elle revient par la fenêtre**, rétablissant ainsi une trappe à bas salaires, alors que nous dénonçons à juste titre, pour cette raison, les exonérations de cotisations sur les bas salaires.

### **III dans le contexte actuel , où cela nous conduit il ?**

Il n'est pas indifférent d'observer que les salaires des fonctionnaires sont bloqués et que l'augmentation des cotisations retraites se poursuit, dans une continuité parfaite, et que de ce fait, les salaires nets baissent.

La progressivité risquerait fort de se traduire par une **augmentation des cotisations sociales pour nos catégories** et donc par une amplification de la baisse du pouvoir d'achat, alors que c'est **une préoccupation centrale de nos collègues** et en particulier des jeunes

Est-ce que le Snes et la Fsu doivent entrouvrir cette porte là ? et avec quelles conséquences politiques pour le Snes et la Fsu?avec quels effets sur la syndicalisation , notamment des plus jeunes ?

Comme l'écrit Monique : « *C'est la conséquence à la fois d'une politique économique et sociale désastreuse qui a aggravé le chômage, accentué la précarité et comprimé les salaires* », et cela se conjugue au passé composé mais aussi et **surtout au présent** (et si le mouvement social n'y met pas bon ordre, au futur).

Le blocage des salaires(y compris dans le secteur public), les licenciements : voilà ce qui génère la hausse des dépenses sociales et l'érosion des recettes.

A l'inverse, avec **la hausse des salaires** (et donc des cotisations qui en font partie : la revalorisation de nos métiers, par exemple, générerait ipso facto des ressources pour la protection sociale), **la reprise de la croissance** (et donc de l'emploi et des cotisants), le financement serait assuré.

**Pour la protection sociale,comme pour le reste, la question centrale est celle de l'austérité et de la récession qu'elle génère, et pour y faire obstacle la réponse doit être d'unir les salariés dans l'action , et pour cela d'éviter toute « piste » qui les oppose entre eux.**

---

<sup>1</sup> le « partage » devient le partage entre les salariés , que l'on oppose entre eux . Logique ancienne de la CFDT contre la hiérarchie des salaires qui l'a conduite à tous les abandons et qui vient de mener son ancien secrétaire général à la fois à l'IGAS et la tête de Terra Nova , officine social libérale réputée qui multiplie les productions sur ce thème.